

Mackerel's trial » ad M. H.-R. DODDS, *The Pilgrimage of Grace, 1536-1537, and the Exeter Conspiracy, 1538*, 2 voll., Cambridge, 1915, II, p. 154-4157.

Trium insuper canonicorum Praemonstratensium Angliae, saeculo decimo sexto, evectorum ad dignitatem episcopalem, nomina indicantur a Knowles, l. c., p. 493 s., nempe Iohannes Maxey, R. Burgh, Christophorus Lord. De horum singulorum vitae curriculo pauca refert COLVIN, l. c., pp. 363-366.

3. Anno 1519, Richardus BURGH, successor Rich. Redman in praelatura canoniae de Shap, occurrit qua episcopus « Suriensis », vel « Syrenensis », et auxiliarius episcopi de Carlisle.

4. IOHANNES MAXEY, prius canonicus in Lavendon, anno 1507-1518, regit, qua abbas, Newhouse ; deinde, anno 1519, est abbas in Welbeck, paulo post, designatus episcopus de Elphin, in Hibernia., vices agens episcopi auxiliarius de York ; retinens vero simul munus abbatiae in Welbeck et abbatiam de Tichfield « in commendam ».

5. Christophorus LORD, factus abbas in Newhouse, qua successor Iohannis Maxey. Anno 1533, consecratus est episcopus Sidonensis ; adiutorium suum praestitit in dioecesi Cantuariensi, usque ad annum mortis, seu 1534.

J. B. VALVEKENS, O. Praem.

Histoire de l'abbaye de Lieu-Restauré.

C'est dans la première partie du XII^e siècle que fut fondée l'abbaye de Lieu-Restauré ¹⁾. Il n'y avait auparavant en ce lieu qu'une modeste chapelle, à côté d'une demeure, dont la tour ne fut d'ailleurs démolie qu'en 1750, et qui dépendait du château de Bonneuil. En 1131, Luc de Roucy ²⁾, qui fut abbé de Cuissy, demanda cette église au comte de Crépy, Raoul de Vermandois, en lui promettant de la faire desservir par des chanoines réguliers

¹⁾ Lieu-Restauré est situé au bord de la rivière l'Automne, à 9 kilomètres de Crépy en Valois (Oise).

²⁾ Sur Luc de Roucy, voir *L'abbaye de Cuissy* par M^{me} MARTINET, *Mémoires de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, 1964, tome X.

de l'ordre des Prémontrés. Cet ordre venait d'être créé en 1120, à Prémontré, près de Laon, par St Norbert (1092-1134).

Le comte Raoul de Crépy, de qui dépendait l'ancienne chapelle, accéda dès 1131 à la demande de Luc de Roucy ; la donation définitive ne fut toutefois effectuée que sept ans après, en 1138 ; elle devait comporter la concession de la chapelle et la donation de diverses terres et rentes.

On se trouvait alors au milieu d'un intense mouvement religieux et cette date de 1131 est marquée par la présence dans la région, ce qui nous paraît aujourd'hui extraordinaire, du pape Innocent II, de Saint Bernard, de Saint Norbert.

Rôle du pape Innocent II, de Saint Bernard et de Saint Norbert dans la fondation de Lieu-Restauré.

Le pape Innocent II avait dû se réfugier en France, en 1130, laissant Rome aux mains de ses adversaires, les Pierleoni, qui soutenaient l'antipape Anaclet. Innocent II passa toute l'année 1131 dans notre pays, vivant de façon itinérante, sans grandes ressources, séjournant tantôt dans des abbayes, notamment à Cluny, Saint-Denys, Auxerre, tantôt auprès de ceux qui désiraient l'accueillir.

C'est ainsi que le pape vint à Crépy-en-Valois ³⁾ où il fut l'hôte de Raoul de Vermandois, comte de Crépy. Pendant son séjour à Crépy, le pape y reçut le frère de ce dernier, évêque de Noyon, dont la cathédrale venait d'être endommagée par un incendie.

En octobre 1131, Innocent II, qui était déjà auparavant venu à Compiègne, revient à nouveau dans ce secteur ; il se rend à Choisy-au-Bac, où il célèbre une messe solennelle au prieuré Saint-Etienne, dont il confirme les privilèges. Le 15 octobre 1131, il est à Soissons et consacre, au cours de cérémonies imposantes, la nouvelle église de Saint-Médard de Soissons. La commémoration de cette dédicace, la quatrième depuis la fondation de Saint-Médard, sera célébrée pendant plusieurs siècles par une fête annuelle « les pardons de Saint Médard ».

³⁾ Innocent II était à Crépy en Valois l'hôte du Comte Raoul, le 27 juin 1131 (Trésor de chronologie Mas Latrie Paris 1889). C'est de Crépy en Valois que sont datées du 5 juillet 1131 les lettres qu'il écrivit aux archevêques de Rouen et de Sens pour leur demander d'aider à la réparation de la cathédrale de Noyon (Gallia christiana).

Un grand concile eut lieu à Reims du 18 au 26 octobre : 13 archevêques, 263 évêques, Saint Bernard, Saint Norbert, de nombreux abbés étaient présents. Saint Bernard avait apporté au pape, lors du concile d'Etampes, quelques mois auparavant, l'appui du clergé et du roi de France. A Reims, Saint Norbert, alors archevêque de Magdebourg, lui apporte les suffrages allemands.

Le roi Louis VI le Gros, profitant de la présence du pape, lui avait demandé de sacrer de son vivant, son fils Louis, le futur Louis VII, afin de mieux assurer la continuité de la dynastie. Le jeune prince fut sacré à Reims par le pape Innocent II, le 25 octobre 1131. Mais le roi ne pouvait consacrer tout son temps au pape, il fallait que quelqu'un restât auprès de lui et veillât sur sa personne. C'est à Raoul IV, comte de Crépy, son cousin, un des grands officiers de la couronne, que le roi de France confia cette mission.

Innocent II quitta Reims le 5 novembre ; vint-il à nouveau à Crépy chez le comte Raoul, il est difficile de le préciser. Il devait être à Auxerre le 28 novembre et en repartit au début de 1132. Toujours est-il que des liens étroits existaient entre le Pape et le comte, en cette année 1131, où Luc de Roussy demanda la fondation de Lieu-Restauré et obtint l'assentiment du comte Raoul.

Mais le personnage qui domine, de sa haute et parfois redoutable autorité, l'histoire de la fondation de notre abbaye, c'est Saint Bernard. Il a tenu à signer personnellement, comme témoin, certains actes de donation au profit de Lieu-Restauré. Sous son impulsion, la vie monastique prenait alors un essor extraordinaire.

A première vue, il peut paraître étonnant que Saint Bernard se soit préoccupé personnellement de Lieu-Restauré qui était une fondation de Prémontrés. Mais les deux ordres, dans l'esprit de leurs fondateurs, se considéraient comme complémentaires, l'un cherchant à développer une vie cloîtrée, purement monastique, l'autre cherchant au contraire, avec les Prémontrés, à permettre dans le cadre d'une certaine règle, d'assurer en même temps le service des paroisses. Les archives de la Haute-Marne conservent à ce sujet un curieux document, daté de 1142, qui nous a été communiqué par le R. P. Anselme Dimier ; c'est une convention de « Paix fraternelle » entre cisterciens et prémontrés. Chacun s'engage à ne pas recruter les postulants de l'autre. Il doit y avoir une certaine distance entre les abbayes et les établissements des deux ordres ; diverses règles sont prévues pour éviter toute cause de

conflit, voire de concurrence ⁴⁾. Cet accord constant entre les deux ordres nous fait mieux comprendre pourquoi Saint Bernard tint à intervenir en faveur de Lieu-Restauré, et pourquoi nous voyons sur certains actes concernant notre abbaye, la signature, comme témoins, à la fois de Saint Bernard, de l'abbé cistercien de Longpont et de celui de Cuissy, prémontré.

Le développement de l'ordre des Prémontrés se poursuivait dans nos régions, avec une ampleur semblable à celle de l'ordre cistercien. Nous les voyons s'installer à Vivières, à Clairefontaine en 1126, à Saint-Yved-de-Braine en 1130, à Chartreuve près de Soissons, au Val-Secret près de Château-Thierry en 1133, au Val-Chrétien près de Fère-en-Tardenois en 1134, tandis que les chanoines de Saint-Martin-de-Laon adoptaient la règle des Prémontrés dès 1124.

A côté de ces grands fondateurs d'ordre, se profile la figure de Josleyn (ou Josselin) de Vierzy, évêque de Soissons, qui intervient auprès du roi, des seigneurs, de tous ceux qui peuvent aider ces fondations religieuses. Grand ami de Saint Bernard, ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres qu'ils échangèrent, nous le voyons intervenir personnellement auprès de Raoul de Crépy, pour qu'il donne un peu plus de terres à Lieu-Restauré qui faisait, à cette époque, partie de son diocèse. C'est alors un personnage considérable, non seulement par l'importance de ses fonctions, mais aussi par son rayonnement spirituel. C'est à lui que Suger, abbé de Saint-Denys, dédie son livre sur la vie de Louis VI ; celui qui devait pratiquement être régent du royaume de France pendant la croisade de Louis VII, n'hésite pas à lui écrire dans le prologue de cet ouvrage : « A Monseigneur l'Evêque de Soissons, Josselin, justement vénérable, Suger, que la patience de Dieu a fait abbé du » Saint Aréopagite Denis et vaille que vaille, serviteur de Jésus- » Christ, avec le souhait d'être uni à l'évêque des évêques comme » il convient à un évêque... nous pourrons, moi en écrivant, vous » en corrigeant mes écrits, pareillement glorifier la vie et déplorer » la mort de celui que nous aimions pareillement ».

Une autre grande figure religieuse a aussi veillé sur la fondation de Lieu-Restauré, celle de Barthelemy de Jur, évêque de Laon. C'est lui qui avait guidé Saint Norbert : nous le retrouvons lors de

⁴⁾ Cfr. Tr. GERITS, O. Praem., *Les actes de confraternité de 1142 et de 1153, entre Cîteaux et Prémontré*, dans *Anal. Praem.*, XL, 1964, pp. 192-205.

la fondation de Prémontré en 1120, des abbayes de Cuissy en 1121 — de Saint Martin de Laon en 1124 — de Clairefontaine en 1126 — de Thenances en 1130. Il était normal qu'après la fondation de des cinq abbayes de prémontrés dans son diocèse, il s'efforce de favoriser le développement de l'ordre, surtout lorsqu'il s'agissait, comme à Lieu-Restauré, d'une filiale de Cuissy. Et d'ailleurs Luc de Roucy qui demanda cette église au Comte Raoul de Crépy n'était-il pas son cousin ?

Des liens étroits unissaient d'ailleurs l'évêque au comte Raoul de Crépy. La mère de ce dernier, Adèle de Vermandois, le tenait en haute estime. Elle avait voulu que Barthelemy de Jur devint trésorier de Saint-Quentin dans son comté de Vermandois, avant qu'il n'accédât au siège épiscopal de Laon. Elle était au surplus par son second mariage devenue sa cousine germaine. Le rayonnement de ce grand évêque a certainement eu une influence sur la décision du comte Raoul et la fondation de Lieu-Restauré.

Le comte Raoul de Crépy, passionné et excommunié, achève la fondation de Lieu-Restauré.

Ardent, courageux, passionné au combat, passionné en amour, excommunié de ce fait, Raoul de Crépy apparaît comme un bien singulier fondateur d'abbaye.

Il était d'une illustre famille, fils d'Hugues le Grand et d'Adèle de Vermandois, petit-fils du roi Henri 1^{er} de France, cousin du roi de France ; comte de Crépy, puis à partir de 1117, comte de Vermandois lorsque sa mère lui céda le comté, Raoul de Crépy se trouvait être un des plus puissants voisins des rois capétiens.

Entièrement dévoué à son roi, il est de tous les combats que doit livrer Louis VI le Gros. Il est au combat de Janville en 1112, ailleurs il commande l'aile droite de l'ost royal, il lutte contre Thomas de Marle, participe à l'attaque de Coucy ; au siège de Livry, il perd un œil : on l'appelle alors le comte Borgne ⁵⁾.

Mais un événement venait de se produire dont les conséquences furent incalculables pour l'histoire de France. En 1137, Guillaume d'Aquitaine se sentant mourir, avait légué tous ses états, Guyenne, Poitou, Marche, à sa fille Aliénor en demandant qu'elle épouse le

⁵⁾ Il deviendra Sénéchal de France et lorsque le roi Louis VII partira pour la croisade, il sera adjoint à Suger pour assurer la régence du royaume.

fil du Roi. C'était pour la dynastie capétienne la perspective d'une alliance considérable qui devait lui assurer définitivement la prééminence sur tous ses vassaux. Le mariage eut lieu à Bordeaux le 25 juillet ou le 1^{er} août 1137. Le roi Louis VI, bien que malade, avait voulu assister à cette union et devait mourir sur le chemin du retour.

Arrivée dans ses nouveaux états, la nouvelle reine de France eut le désir bien normal d'avoir auprès d'elle sa jeune sœur Pétronille (ou dans le langage commun Péronelle) qui devait être fort charmante,... et notre comte Raoul en devint éperdument amoureux.

Cette passion, réciproque, se heurta à un obstacle : le comte Raoul était marié. Il pensa que la validité de son premier mariage pouvait être contestée, en invoquant son proche degré de parenté. En 1141, les évêques de Laon, de Senlis et de Noyon se penchèrent sur le cas, avec un peu trop de bienveillance en faveur de Raoul, constatèrent que Raoul s'était marié bien qu'étant parent à un degré prohibé avec son épouse, et déclarèrent son mariage nul. Mais le comte Raoul et Péronelle n'avaient pas prévu que leur union allait provoquer un immense scandale.

Les autorités ecclésiastiques s'émurent, d'autant plus que l'évêque de Noyon, l'un de ceux qui avaient admis l'annulation, était Simon de Vermandois, le propre frère du comte Raoul. En même temps, le comte de Champagne, considérant l'outrage fait à sa famille, en appelait au pape Innocent II. Saint Bernard, scandalisé, intervint et l'on conserve deux de ses lettres particulièrement véhémentes à ce sujet. Le cardinal Yves, légat du Pape, essaya de convaincre le comte Raoul en lui montrant la gravité de l'excommunication qu'il encourait. Un synode fut réuni à Lagny-le-Sec, près de Dammartin, en 1142, le comte Raoul était excommunié, les trois évêques qui avaient accepté le nouveau mariage furent suspendus ⁶⁾.

Excommunié par le pape, pris entre sa passion et son devoir, comte Raoul ne savait que faire. Il fit enfin sa soumission. Mais

⁶⁾ Le rétablissement en 1146 de l'Evêché de Tournai jusqu'alors rattaché à celui de Noyon n'est peut-être pas sans un lien indirect avec les difficultés que venait ainsi de rencontrer l'évêque de Noyon (Voir R. P. DIMIER, St Bernard et le rétablissement de l'Evêché de Tournai).

sa conversion fut de courte durée ; d'où nouvel anathème à son rencontre.

En cette même année 1142, le roi fut amené à attaquer le comte de Champagne, Vitry fut pris et saccagé, ceux qui s'étaient réfugiés dans l'église périrent brûlés, au nombre de 1.300 nous dit-on. Ces actes terribles provoquèrent une consternation générale. Le roi d'ailleurs en fut profondément ému.

Afin de faire cesser les massacres, le pape n'hésita pas à édicter la sanction suprême : l'interdit fut jeté sur le royaume de France. Saint Bernard s'efforçait de ramener la paix. Elle vint enfin ; en 1143, l'interdit fut levé, en 1144 la paix définitive fut conclue entre le roi et le comte de Champagne.

En 1145 la paix est faite, seul reste excommunié le Comte Raoul. Or c'est au cours de ces années qu'il décide de parfaire la fondation de Lieu-Restauré ; il fit en 1141 et 1145 don des ressources nécessaires à cette œuvre. On sent qu'il veut, même excommunié, rester un peu dans la chrétienté. Cette église qui va s'élever à Lieu-Restauré sera ainsi le symbole de sa crise de conscience et de ses remords.

Lorsque le comte Raoul mourra, on parlera des nombreuses donations qu'il fit non seulement à Lieu-Restauré mais à Longpont, à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, à Saint-Faron-de-Meaux, à Saint-Arnould-de-Crépy, à l'abbaye de Cluny, pour un de ses monastères près de Montdidier, à Villers-aux-Moines, à Vivrières.

Origine du nom de Lieu-Restauré.

Le nom de Lieu-Restauré donné, dès 1145, à la nouvelle église et à l'établissement qu'y avaient les Prémontrés, nous étonne aujourd'hui. Il n'en était pas de même au XII^e siècle. Le terme Lieu (locus en latin), à côté de sa signification générale, avait un sens particulier correspondant à une idée religieuse. Locus en latin, comme lieu en français, voulait dire lieu vénérable, centre religieux, et s'appliquait couramment à une église, à un monastère, à un centre charitable.

Dans la région, nous retrouvons la même signification dans le nom de l'abbaye de Royal-Lieu, près de Compiègne ; Châalis à côté d'Ermenonville, s'appelait Caroli locus à raison de l'abbaye fondée, en 1137, par Louis VI le Gros, à la mémoire de son cousin Charles le Bon, comte de Flandre.

Nombreux sont les villages de France dont le nom a cette origine, comme Lieusaint, Noirliu, Grandliu. Lieu-Dieu se retrouve en plusieurs endroits et rappelle des abbayes cisterciennes fondées au diocèse de Rodez en 1124 (aujourd'hui Loc-Dieu), au diocèse d'Autun en 1180, ainsi qu'au diocèse d'Amiens (Lieu-Dieu en Ponthieu) ⁷⁾.

Nous retrouvons Cherlieu au diocèse de Besançon en 1131, Lieu-croissant dans la même région en 1134, Lieu-les-Dames dans le diocèse de Troyes en 1152, Lieu-Notre-Dame en 1250 au diocèse d'Orléans, Lieu-Saint-Bernard en 1233 au diocèse d'Anvers (aujourd'hui Saint-Bernard-sur-Escaut).

Ainsi le nom de Lieu-Restauré correspondait au XII^e siècle à un terme courant et marquait simplement que la chapelle primitive avait fait place à une nouvelle église.

Les débuts de l'abbaye et son organisation religieuse jusqu'à la fin du XV^e siècle.

La fondation de Lieu-Restauré était achevée en 1145, le comte Raoul avait complété ses donations précédentes par celles de dîmes sur Bargny et d'autres revenus. Pierre, évêque de Senlis qu'il avait chargé d'organiser la nouvelle communauté, remit à l'abbé Prémontré de Cuissy les biens et la maison de Lieu-Restauré pour y placer des religieux de son ordre. Celui-ci choisit Haymond comme premier abbé. L'année même de son installation, en 1145, Haymond reçut une bulle du pape Eugène III qui confirmait son élection et approuvait la donation des biens dont la nouvelle abbaye venait d'être pourvue ⁸⁾.

Il y eut également, au début, une communauté de sœurs à Lieu-Restauré, car les Prémontrés admettaient à l'observance de

⁷⁾ L'abbaye de Lieu fondée en 1150 près de Genève en Suisse a donné son nom à Lieu l'Abbaye, l'ancienne signification du terme Lieu ayant été oubliée.

⁸⁾ La dédicace de Lieu-Restauré eut lieu le 7 juillet, ainsi que le mentionnent le missel prémontré conservé à la bibliothèque municipale de Laôn (n° 115) et le missel de l'Abbaye de Tronchiennes conservé à la Bibliothèque nationale nouvelle, acquisitions latines 1906 (renseignements communiqués par M. Lavagne d'Ortigues).

La liste des abbés de Lieu-Restauré a été publiée par le R. P. Backmund, dans le *Monasticon Praemonstratense*, en complétant les indications du *Gallia Christiana*.

la règle les femmes comme les hommes. Ce fait nous est confirmé par une charte de Josselin, évêque de Soissons, en date de 1146, qui porte qu'en cette année deux sœurs de Jean de Cormelles prirent l'habit de religion, l'une Elisabeth à Lieu-Restauré, l'autre Sybille à l'abbaye de Braine. Mais cette communauté de sœurs, qui avait une demeure séparée, ne dura qu'un temps très limité comme dans les autres établissements créés au début de l'ordre.

Le rôle des Prémontrés ne se bornait pas au seul centre de Lieu-Restauré ; ils desservirent aussi les paroisses voisines. Lorsque l'église de Bargny reconstruite fut, en 1228, érigée en paroisse distincte de Levignen, l'évêque de Meaux, Pierre, en remit le patronage avant Pâques 1238 à l'abbé de Lieu-Restauré en conservant pendant onze ans le droit de procuration. Michel, abbé de Lieu-Restauré, acquit ce droit de l'évêque en 1250.

A la veille de la Révolution, les Prémontrés de Lieu-Restauré assuraient toujours le service des paroisses de Bargny, Macquelines et Morcourt.

Trois évêques se trouvèrent ainsi intervenir dans la vie de l'abbaye de Lieu-Restauré ; celui de Soissons dans le diocèse duquel était l'abbaye, celui de Meaux dans le ressort duquel se trouvaient Bargny ainsi que Levignen, celui de Senlis qui comprenait Feigneux et Pondron.

Les religieux de Lieu-Restauré eurent aussi un établissement à Baisemont à côté de Bourgfontaine, à raison des donations qui leur avaient été faites en ce lieu. Mais lorsque la chartreuse de Bourgfontaine eut été créée, pour en faciliter le développement, les Prémontrés de Lieu-Restauré acceptèrent d'échanger avec les Chartreux la ferme de Baisemont contre une rente de 12 muids de blé payables chaque année le premier jour d'octobre. L'accord fut conclu le 24 juillet 1394 et les religieux qui occupaient un corps de logis dans la ferme de Baisemont se retirèrent dans leur abbaye de Lieu-Restauré.

De nombreuses donations vinrent augmenter la fondation primitive ; il ne saurait être question de les énumérer toutes, ni d'analyser les nombreux documents déposés, à la suite de la Révolution, aux Archives départementales de l'Oise (6 registres, 15 fascicules de diplômes et 231 autres documents, allant du XII^e siècle à 1790) : H. 5.555-5.735) ou à la Bibliothèque Nationale (collection Moreau).

Les désastres de la guerre de cent ans et la reconstruction de l'abbaye au début du XVI^e siècle.

La période de la guerre de Cent Ans fut terrible pour la région. Les bandes armées de l'un et de l'autre camp, qu'elles soient pour le roi de France, pour le roi d'Angleterre, pour les Armagnacs ou pour les Bourguignons, pillent, enlèvent le bétail et les vivres et bien souvent tuent et incendient. C'est que le Valois était le fief du duc Louis d'Orléans que le duc de Bourgogne fit assassiner. C'est là que la guerre sera la plus intense.

Les abbayes suivent le sort de nos pauvres villages et connaissent les pillages, les destructions, les exécutions ; parfois même des religieux sont emmenés en otages et durement traités, pour obtenir une rançon. Il ne restera à la fin de la guerre que des ruines à l'abbaye de Lieu-Restauré.

Les abbés de Lieu-Restauré vont essayer de réédifier l'église et les bâtiments, mais l'œuvre est difficile après tant de désastres. C'est Antoine Claret, abbé à compter de 1525, qui put enfin, en utilisant les éléments qui subsistaient, achever, en 1540, la reconstruction de l'église dont nous admirons encore aujourd'hui la magnifique rosace ⁹⁾.

A la mort d'Antoine Claret, les religieux tinrent à ce que le corps de celui qui avait reconstruit leur abbaye soit inhumé dans le sanctuaire de l'église de Lieu-Restauré. Celle-ci méritait ainsi une fois de plus, le nom qu'elle portait depuis le XII^e siècle.

Pillage de l'abbaye et incendie des bâtiments par les protestants en 1567.

Les protestants s'étaient rendus maîtres de Soissons, le 27 septembre 1567, et s'étaient acharnés sur les édifices religieux, brisant les statues, renversant les autels, cassant les vitraux, prenant pour les fondre les calices et les ciboires. Les stalles et les orgues de la cathédrale étaient en miettes. Ils avaient abattu le clocher du réfectoire de Saint-Jean-des-Vignes et pris le bois de sa charpente.

Après Soissons, ce fut le tour des abbayes voisines. Longpont

⁹⁾ A raison de la notoriété dont il jouissait, l'abbé Antoine Claret fut choisi pour porter la châsse de St Florian lors de la célèbre procession de Soissons pour la délivrance des enfants de France en 1530.

subit le même sort. A Bourfontaine, ils tuèrent cinq religieux. A Valsery le pillage dura trois jours, des religieux furent assommés, d'autres pendus la tête en bas ou brûlés vifs dans la cabane où ils s'étaient réfugiés.

Lieu-Restauré ne devait pas être épargné ; l'abbaye fut pillée, les bâtiments et les maisons de ferme furent incendiés, seule subsista l'église, intérieurement dévastée.

L'abbaye fut longue à se remettre de ce désastre. Il fallut en 1570 vendre la terre de Vez, pour réparer les édifices claustraux qui ne retrouvèrent jamais leur ancienne importance. Mais cette aliénation ne suffit pas à fournir les sommes nécessaires et nous voyons en 1577 l'abbé demander que l'on lui vienne en aide.

L'abbaye sous le régime de la commende de la fin du XVI^e siècle à la Révolution.

L'instauration de la commende devait avoir par ailleurs des conséquences funestes pour l'abbaye. Prévue par le Concordat de 1515, passé entre le roi François I^{er} et le pape Léon X, la commende permettait de donner une partie des revenus à un abbé commendataire nommé d'autorité, alors qu'auparavant l'abbé était désigné par les religieux et vivait en communauté avec eux. Les rois n'hésitèrent pas à user de la commende beaucoup plus qu'il n'était prévu à l'origine et dans la plupart des cas l'introduction de ce nouveau régime provoqua de vives réactions.

La commende fut instaurée à Lieu-Restauré vers 1564, ou 1566 selon d'autres. Les premiers abbés commendataires continuèrent d'ailleurs la tradition de leurs prédécesseurs, s'efforçant de relever l'abbaye de ses ruines, tels Nicolas de Primelles de 1566 à 1569, Adam de Heurteloup, chanoine de Paris, Aumônier du roi de 1569 à 1585, Martin de la Beaulne, membre du Conseil de conscience du roi.

Mais à partir du XVII^e siècle, nous voyons les abbés commendataires se désintéresser du sort de l'abbaye et laisser dans une grande pauvreté les religieux dont le nombre, fixé par l'abbé général de Prémontré, était en 1623 de cinq chanoines et deux novices.

La situation s'aggrava au point qu'en 1648, un visiteur apostolique fut chargé, avec les pouvoirs de Rome, de remettre les choses en ordre. Il imposa à l'abbé commendataire des travaux de reconstruction concernant la bibliothèque, l'infirmierie, la maison

des hôtes ainsi que les moyens de chauffage. Après de longues discussions, on aboutit finalement, en 1658, à une séparation de revenus : 4.500 livres à l'abbé et 5.500 aux religieux, chiffres que nous retrouvons en 1789. Les abbés commendataires furent, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, tantôt des ecclésiastiques comme l'évêque de Montauban ou le vicaire général de l'archidiocèse de Besançon, tantôt des abbés mondains comme Guénégaud de Plancy, ami de Madame de Sévigné.

La vie religieuse n'en continuait pas moins. La réforme de la règle de Prémontré avait été mise en vigueur, au début du XVII^e siècle, par François de Longpré, Général des Prémontrés, afin de mieux répondre aux nécessités de l'époque. Lieu-Restauré retrouva un certain rayonnement au début du XVIII^e siècle, avec le Prieur Harose qui répara et compléta les bâtiments.

En 1766, Lieu-Restauré fut érigé en paroisse distincte de Bonneuil et de Vez, pour les personnes habitant aux alentours immédiats ; il y eut ainsi des fonts baptismaux dans l'église.

En 1790, lorsque l'abbaye fut supprimée, elle comprenait, en dehors de l'abbé commendataire, six religieux ; ce chiffre correspond au nombre des six cellules que comportaient les bâtiments, mais les religieux desservant les paroisses voisines, comme Bargny ou Macquellines, pouvaient résider en ces localités. C'était l'abbaye la moins importante du diocèse.

A la veille de la Révolution, les biens de l'abbaye comprenaient la ferme de la Grange-au-Mont qui en était l'élément le plus important, les petites fermes d'Haudrival et de Bargny, des terres à Vauciennes et à Vez, des dîmes à Buy, Feigneux, Besemont, Bonneuil, Vaumoise, Vez, Russy, Morcourt, Cuvergnon, Ormoy-le-Davien, Bourgfontaine et Coyolles, — une tuilerie à Ivors et des droits de chauffage dans la forêt de Retz.

A l'intérieur de l'enclos, outre le cloître et les bâtiments d'habitation pour les Prémontrés et pour les hôtes, il y avait des dépendances nécessaires à l'exploitation, notamment un moulin particulier, un pressoir et l'indispensable vivier.

Le moulin particulier avait souvent donné lieu à discussion avec le possesseur du moulin voisin du Berval, car, en 1598, Antoine Bataille écrit que ce dernier « reçoit de tout et chacun les grains de ceux qui veulent aller moudre ».

Quant au pressoir, il rappelle l'importance qu'eut la culture de

la vigne dans nos régions au moyen âge et jusqu'au début du XIX^e siècle.

Avec les revenus que l'abbaye pouvait tirer de ses biens, elle devait assurer, outre la vie courante, l'entretien de l'église et des bâtiments, mais il fallait aussi faire face aux dégâts fréquents causés par les inondations de l'automne.

La physionomie des lieux a changé sensiblement ; la route de la vallée qui longe l'abbaye date seulement de 1844 ; auparavant les Prémontrés devaient veiller à l'état des chaussées et des chemins qui leur permettaient de ne pas être séparés des villages voisins.

L'Automne qui, au temps du duc Louis d'Orléans, avait servi à l'aménagement des grands étangs du Berval, suivait un cours un peu différent de celui qui résulte, aujourd'hui, des canalisations faites au XIX^e siècle. Pour éviter les inondations, comme pour maintenir les chaussées, d'importants travaux furent nécessaires et, puisqu'il fallait se procurer des matériaux à cet effet, on n'hésita pas à démolir certaines constructions devenues inutiles ; c'est ainsi que disparut vers 1750 la vieille tour qui subsistait de l'ancien logis donné par le comte Raoul.

L'abbaye vendue comme bien national en 1790. Sort lamentable des bâtiments depuis cette date.

La constitution civile du clergé édictée en juillet 1790, la suppression des ordres religieux, la mise en vente comme biens nationaux des abbayes, devaient amener la disparition des Prémontrés de Lieu-Restauré.

L'abbaye fut mise en vente en 1791, la ferme de la Grange-au-Mont fut adjugée séparément pour 168.800 livres ; quant aux bâtiments, à l'église et aux terres qui en dépendaient, ils ne produisirent à l'adjudication que 29.000 livres et furent attribués à M. Duez, marchand de bois à Boursonne. Alors commença la destruction. L'acquéreur cherchait avant tout à réaliser rapidement des bénéfices sur la vente des bois, tandis que les bâtiments lui servaient de carrière. Il revendit peu après le domaine qui passa de mains en mains.

Lieu-Restauré fut acheté en 1800, le 28 Frimaire an VIII, par le Général Leclerc, époux de Pauline Bonaparte, sœur de Napoléon, qui possédait déjà dans la région le château de Montgobert ; après

la mort dramatique du Général à Saint-Domingue et à la suite de divers arrangements familiaux, la terre de Lieu-Restauré passa à la sœur du Général Leclerc qui avait épousé Davout, Maréchal de France, prince d'Eckmulh. C'est seulement en 1828 que cette illustre famille vendit Lieu-Restauré.

M. Pinçon, le nouveau propriétaire, vit surtout la valeur de la chute d'eau que l'on pouvait aménager sur l'Automne dont le cours fut canalisé sur un certain parcours pour augmenter la puissance du moulin.

La vieille abbaye des Prémontrés devait dès lors être utilisée des façons les plus diverses et de plus en plus lamentablement. Une partie de l'église fut transformée en féculerie et l'on voit encore, contre le transept nord, sa haute cheminée de pierre. C'est ainsi qu'en 1863, l'abbé Pécheur ¹⁰⁾ pouvait écrire : « Malheureusement, l'édifice est tellement envahi par les machines et les accessoires d'une féculerie, qui répand son odeur fétide là où fumait l'encens du sacrifice, que ce n'est qu'avec une peine extrême que l'on peut en visiter les diverses parties ». Puis l'église servira d'entrepôt, de grange, etc. ; le transept sud sera transformé en étable et l'on n'hésitera pas, au risque de compromettre la solidité de l'édifice, à entailler profondément les piliers pour y fixer les mangeoires ; des ouvertures seront pratiquées dans les murs sans précautions, au hasard des besoins, des utilisations successives. Nous verrons pendant un temps la nef servir pour partie aux installations du secteur électrique de la vallée de l'Automne. Comme certains éléments de l'édifice menaçaient ruine, il n'était plus finalement qu'une sorte de dépotoir encombré d'objets les plus divers et de déblais ; le visiteur qui se hasardait à venir admirer la grande rosace ouvragée avec tant de grâce, ne pouvait pas ne pas être saisi d'un sentiment de tristesse devant un tel abandon et une telle saleté. Que dire des bâtiments qui furent le logis, le cloître : des constructions en ruines, des toits éventrés et partout des ordures.

Tel était au début de 1964 l'état de la vénérable abbaye de Lieu-Restauré qui fut jadis mise au nombre des abbayes de fondation royale, du fait que Raoul de Crépy, qui la remit aux Prémontrés, était petit-fils du roi Henri I^{er}.

Aujourd'hui nous devons mettre à l'honneur M. Pierre Pottier

¹⁰⁾ *Société historique et archéologique de Soissons*, tome XVII, 1^{re} série, 1863.

qui, contre vents et marées, a entrepris le sauvetage de Lieu-Restauré, avec une volonté inébranlable, qui a eu l'accord, assorti d'une aide financière appréciable, du propriétaire et l'acceptation du locataire. Nous sommes heureux et fiers pour lui qu'il vienne d'obtenir le premier prix du concours organisé par la Radiodiffusion française pour le sauvetage des monuments en péril. Nos remerciements doivent également aller à tous ceux qui, à des titres les plus divers, ont apporté si généreusement leur concours à M. Pottier. L'œuvre qui reste à faire, avec l'aide des Monuments historiques qui viennent de classer ce monument, est encore considérable, mais nous sommes convaincus que chacun tiendra à y apporter son aide.

A. MOREAU-NÉRET.

Note sur les derniers religieux de Lieu-Restauré.

Au moment de la Révolution, Lieu-Restauré n'a que peu de religieux : en tout huit. Mais trois d'entre eux sont employés dans le ministère : Pierre Joseph Denis Delacombe, Jean Souëf, Adrien Anne Vignon ; un est sous-prieur d'une autre maison : Jean-Baptiste Barrey ; la conventualité est donc réduite à quatre religieux : Elisée Louis Charles Doffemont, Jean-Baptiste Duriez, prieur, Nicolas Zacharie Dumont, Louis Jean-Baptiste Jannot. Encore le prieur n'est-il pas profès de Lieu, mais de Thenailles : nous ne parlerons donc pas de lui dans le paragraphe suivant, à propos du recrutement.

D'où venaient les religieux profès de Lieu-Restauré ? Doffemont est de La Fère (Aisne), Vignon de Ribemont (Aisne). Deux autres sont originaires de Franche-Comté ¹⁾ : Barrey vient du diocèse de Besançon ²⁾, et Jannot est né sur Sainte-Marie-Madeleine de Besançon ³⁾. Nous ignorons le lieu de naissance des trois autres profès

¹⁾ Beaucoup de Prémontrés, en 1790, étaient originaires de ce qui a formé les départements du Doubs et de la Haute-Saône. On trouve des francs-comtois à Prémontré, à S. Martin de Laon, à Beaulieu, dans la province de France de l'observance réformée, etc...

²⁾ Nous n'en savons pas plus. Cfr. Archives de l'évêché de Soissons, Etat du clergé des diocèses de Soissons, Laon, etc..., t. II, Ordinations.

³⁾ Un autre enfant de Ste Marie-Madeleine de Besançon était entré à Lieu-Restauré en 1779 ; Jean-Baptiste Poëte. Mais il quitta Lieu, avec l'accord des supérieurs, et passa à S. Martin de Laon, en décembre 1780, où il fit profession le 30 septembre 1781 : cfr. Archives départementales de l'Aisne, H 874 (8), f° 2. Nous ignorons les raisons de cette migration du fr. Poëte. Il faut néanmoins se